



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 58

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	22
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 04 juillet 2024

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA
VOIE VERTE – 3^e TRANCHE –
CONVENTION DE FINANCEMENT
ÉTAT / COMMUNE DE CHENS
SUR LÉMAN**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. FICHARD B. CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD
G. RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.
DIANA C. GEROUDET A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : ARNOUX R. STUBERT B.
« pouvoir à MORIAUD P. » QUERNEC
GARIN C. « pouvoir à BAARSCH C. »
CORNU C. « pouvoir à de PROYART A. »
MATTERA A. pouvoir à TRONCHON J. »
CHANTELOT L « pouvoir à CHANTELOT
CH. »**

Est élu secrétaire de la séance : CHAMPEAU S.

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en septembre 2022, la Première Ministre a lancé Le plan vélo et marche 2023-2027 afin de redoubler d'effort et définitivement inscrire le vélo dans le quotidien de tous les français. Il prend la suite du plan vélo et mobilités actives de 2018.

Le plan vélo et marche 2023-2027 poursuit trois ambitions principales :

1. Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.
2. Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combinée aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances.
3. Faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant les acteurs français de la filière.

Pour satisfaire la deuxième ambition, le plan vélo et marche prévoit d'aider les collectivités à financer des projets d'infrastructures cyclables sur leur territoire. Le fonds mobilités actives a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables au sein des collectivités.

La commune a sollicité cette aide auprès de l'État et a obtenu un financement de

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 074-217400704-20240709-D2024_58-D



450 000,00 €.

Madame le maire soumet au conseil municipal la convention de financement relative au projet d'aménagement de la voie verte – route d'Hermance – 3^e tranche.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties et les modalités de versement du financement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention qui lui est présentée ;

AUTORISE Madame le maire à signer la convention avec Madame la Préfète de la région.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Sylvain CHAMPEAU

Le maire
Pascale MORIAUD

